Image not found or type unknown

Déclaration à la caf

Par **Baho**, le **19/12/2020** à **22:41**

Je vie avec sans papier, j'ai rsa APL je voudrais declarer à la caf as que j'aurais des problèmes d'annulation mes droits , je voudrais me marié avec lui l'année prochaine.

Cordialement

Par **youris**, le **20/12/2020** à **09:55**

bonjour,

percevant des aides sociales, vous avez l'obligation de déclarer à l'organisme versant ces aides, tout changement dans votre situation familiale au risque d'avoir à rembourser les sommes indûment reçues.

si vous vivez en concubinage, vous devez le déclarer, si vous vous mariez également.

attention au mariage gris, le mariage blanc est une fraude selon l'article L623-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés